



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1975-1976

7 MAI 1976

Budget des affaires culturelles
de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1976
— SECTEUR AFFAIRES ECONOMIQUES —

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DE LA POLITIQUE GENERALE (1)
PAR **M. P. BERTRAND**

(1) Voir Doc. Conseil 4-IX (1975-1976) - Nos 1 et 1 (Annexe).

MESDAMES, MESSIEURS,

L'examen du secteur Affaires économiques du budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française de 1976 a débuté devant votre commission de la Politique générale le 20 janvier 1976. La discussion s'est achevée le 4 mai 1976 ⁽¹⁾.

Après une première discussion générale le 20 janvier 1976, et conformément aux articles 49 à 53 du règlement d'ordre intérieur du Conseil, votre commission a envoyé les articles du secteur Affaires économiques à la commission de l'Enseignement.

Le présent rapport a été établi d'après les phases successives de la procédure qui a été suivie; il comprend les deux parties suivantes :

1° Discussion générale préliminaire devant la commission de la Politique générale et envoi à la commission de l'Enseignement;

2° Reprise de la discussion en commission de la Politique générale et votes.

1. Discussion générale préliminaire devant la commission de la Politique générale et envoi à la commission de l'Enseignement

Un commissaire pose deux questions relatives à l'ensemble du secteur :

1° Il souhaiterait connaître la part occupée dans l'ensemble du budget par le secteur, sous forme de pourcentage;

2° Il souhaiterait connaître pour le secteur la proportion des crédits réservés à la commu-

nauté culturelle française de Bruxelles. Il demande aux services du Conseil culturel de faire, comme pour 1975, le relevé des articles qui prévoient les quotités pour Bruxelles.

Le pourcentage du secteur Affaires économiques par rapport à l'ensemble du budget des affaires culturelles de 1976 est de 1,34 p.c. (en tenant compte des crédits dont la dépense est effectivement prévue pour 1976, c'est-à-dire des crédits non dissociés et des crédits d'ordonnement).

Aucun des deux articles du secteur ne prévoit de quotité pour Bruxelles-Capitale.

Sur proposition du président, le secteur Affaires économiques du budget est envoyé à la commission de l'Enseignement pour avis.

2. Reprise de la discussion en commission de la Politique générale et votes

1. Avis de la commission de l'Enseignement.

Au nom de la commission de l'Enseignement, M. Gramme, rapporteur, donne lecture de l'avis émis par cette commission sur les articles du secteur (cf. annexe).

2. Discussion générale et discussion des articles.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale et la discussion des articles sont closes.

3. Votes sur les articles et sur l'ensemble du secteur.

Les articles et l'ensemble du secteur sont mis aux voix et adoptés par 8 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, conformément à l'article 17, § 3, du règlement d'ordre intérieur du Conseil.

La commission a déclaré faire confiance, pour la rédaction du rapport, au président et au rapporteur.

Le Rapporteur,
P. BERTRAND.

Le Président,
J.-P. GRAFE.

⁽¹⁾ Ont participé aux travaux de la commission :

MM. Grafé (président), André, Barbeaux, Cristel, Defosset, Dehousse, Desmarets, de Stexhe, Gillet J., Gillet R., Hubin, Janssens, Mme Lassance-Hermant, MM. Maes, Massart, Parisi, Plasman et Bertrand (rapporteur).

Ont assisté aux travaux :

M. Van Aal, ministre de la Culture française et un représentant du ministre des Affaires économiques.

AVIS

de la commission de l'Enseignement
présenté à la commission de la Politique générale
par M. G. Gramme

La commission de l'Enseignement a consacré sa réunion du 3 février 1976 à l'examen du secteur Affaires économiques du budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1976 ⁽¹⁾.

Discussion générale et discussion des articles

Ce secteur budgétaire n'a pas donné lieu à discussion.

Vote

Les articles et l'ensemble du secteur, mis aux voix, ont été adoptés par 10 voix pour et 3 contre.

La commission a décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du présent avis.

Le Rapporteur,
G. GRAMME.

Le Président ff.,
M. BUSIEAU.

⁽¹⁾ Ont participé aux travaux de la commission : MM. Busieau (président ff.), Bourgeois, Mme Godinache-Lambert, MM. Guillaume, Hansenne, Lacroix E., Lausier, Lernoux, Mme Mathieu-Mohin, MM. Olivier E., Pierret, Remacle L., Sweert, Thomas et Gramme (rapporteur).